



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

ARRÊTÉ du 4 janvier 2024

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2024

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, la ministre de la santé et de la prévention et la ministre des solidarités et des familles

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2024 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat est fixée ainsi qu'il suit :

M. AMIOT-CHANAL Hervé	Administrateur de l'Etat hors classe à la direction générale de la cohésion sociale, Président ;
Mme ALBERT Delphine	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale de la cohésion sociale ;
Mme CALLEJON Lucille	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aude ;
M. CARPENTIER Alexandre	Attaché principal d'administration de l'Etat à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;
Monsieur DELBES Sébastien	Attaché d'administration de l'Etat à l'agence régionale d'Occitanie ;

Mme FOCA Marguerite

Directrice adjointe du travail à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle ;

M. LAFONT CARRO Steven

Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction de la sécurité sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, cette fonction sera assurée par Mme FOCA Marguerite.

Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 janvier 2024

Le ministre du travail, du plein emploi
et de l'insertion,

Pour le ministre et par délégation :

Sandrine EUSTACHE



Cheffe de la mission concours

La ministre de la santé et de la prévention,
Pour la ministre et par délégation :

Sandrine EUSTACHE



Cheffe de la mission concours

La ministre des solidarités et des familles
Pour la ministre et par délégation :

Sandrine EUSTACHE



Cheffe de la mission concours